

## Compte-rendu conseil municipal du vendredi 24 juillet 2020

Début de la session à 19H00.

Présents :

HAUTEVILLE Laurent  
CETTOUR-CAVE Laëtitia  
FIGUREAU Marie-Laure  
REQUET Christophe  
BIGOT Nicolas  
GARIN Patrick  
ISNARD Sébastien – Secrétaire de séance  
JONDEAU David  
LIZZI Dimitri  
LIZZI Marilyne  
MICHAUD Nadine

Notre secrétaire de mairie :

MORELLO Corinne

### A l'ordre du jour :

- Budget annexe Eau & Assainissement
  - Vote et approbation du BEA 2020.
- Budget annexe CCAS
  - Vote et approbation du Budget CCAS 2020
- Budget Communal principal
  - Vote et attribution des subventions versées aux Associations
  - Vote de l'Etat des taux de 4 taxes 2020 Etat FDL N°1259
  - Vote du Budget Principal Communal 2020
- Délibérations :
  - Redevance RODP (Redevance d'occupation du Domaine Public)
  - Tarif redevance de l'Eau et de l'Assainissement
  - Tarifs et règlement Cantine et périscolaire
  - Procédure des Opérations de recensement de la population en 2021
  - Nomination des membres de la Commission des Impôts -CCID-
  - Renouvellement Contrat CDD - Scolaire - ALLEMAND P.
  - Affaires diverses.

La séance s'ouvre sur les délibérations.

### **Eau**

Les tarifs n'ont pas bougé depuis 2016 et il sera nécessaire de réajuster les prix en 2021. Le prix du mètre cube passera de 1.45 à 1.50 Euro, l'abonnement de 60 à 65 euros, l'assainissement de 1.30 à 1.35 euro et l'abonnement assainissement restera à 40 euros.

La PAC (Participation à l'Assainissement Collectif) pour les nouvelles constructions passera de 3200 à 3300 euros et le droit au branchement de 350 à 400 euros.

### **Cantine scolaire**

Le tarif des repas reste à 5.30 euros.

La livraison des repas par le traiteur Decorzent (Lullin) devrait se poursuivre avec une interrogation cependant car ils sont en travaux actuellement et ne savent pas s'ils pourront assurer dès le mois de septembre. A suivre...

## **Périscolaire**

Horaires et tarifs : 7H45 – 8H30 - 2 euros.  
16H00-18H30 - 4 euros.

Le prélèvement automatique est en train de se mettre en place mais pose encore quelques problèmes notamment de coût car il coûte de l'argent à la commune.

## **Recensement**

Il aura lieu du 21 janvier au 20 février 2021.

Il faudra recruter un agent recenseur en mettant une annonce sur le site internet de la mairie.

La rémunération de l'agent sera de 1 mois au SMIC.

## **Nomination des membres de la commission des impôts**

Il faut renouveler tous les 6 ans les membres de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs). 24 noms sont proposés parmi les habitants de la commune. 6 titulaires et 6 suppléants seront choisis.

## **Pauline ALLEMAND est reconduite dans son contrat d'employé communale.**

## **Redevance d'occupation du domaine public (ROD)**

Cette redevance est facturée par la commune pour les branchements provisoires sur les réseaux (gaz/électricité) pendant des travaux. Elle sera maintenue.

## **Le budget Eau/Assainissement**

Approuvé par le conseil municipal.

## **Le budget principal de la commune**

Approuvé par le conseil municipal.

Une question a été soulevé concernant l'éclairage public et la possibilité d'éteindre cet éclairage une partie de la nuit. Le conseil municipal dans sa majorité n'est pas pour l'extinction pour plusieurs raisons :

- Dangereux à certain croisement de la commune.
- Les économies réalisées sont infimes.
- L'éclairage permet de rendre les cambriolages plus compliqués.

Il faudrait mieux réfléchir à un changement progressif des ampoules pour les remplacer par des LED.

## **Subventions : budgets de 1800 euros**

Association de Parents d'Elèves – 450 euros

Collège Henri Corbet – 200 euros

Cœur de la vallée d'Aulps – 300 euros

Association Evasion (gymnastique à La Vernaz) – 200 euros

Un zeste de musique – 150 euros

Société d'Economie Alpestre – 100 euros

SPIRALE (soins palliatifs) – 150 euros

Secours catholique de la Vallée d'Aulps – 100 euros

Mise en réserve de 150 euros.

## **Questions diverses**

Une question concernant la possibilité d'interdire certains sentiers aux motos qui creusent les sentiers et accentuent l'érosion et rendent parfois certaines portions difficilement praticables aux randonneurs et VTTistes. La commune peut interdire certains accès aux véhicules à moteur si nécessaire.

Une question concernant la possibilité de tracer un sentier pour descendre au Dolmen. Le maire, Laurent Hauteville, rappelle qu'à partir du moment où un sentier est balisé, il est responsable de la sécurité. Le site du dolmen devrait donc être équipé pour le sécuriser. Il ne tient pas à assumer ce risque.

Des arbres se sont couchés sur le sentier qui descend sous Trélachaud jusqu'à la Dranse. Il faudrait le nettoyer. Si un sentier est endommagé ou barré par des arbres, tout le monde peut le signaler directement à la communauté de commune afin que les responsables des sentiers sur la CCHC viennent le dégager ou le réaménager. Téléphone : 04 50 72 07 09.

La séance est levée à 22H00